Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 29/05/2024

VITEX rappelle PLUX PLUSVIT



- Noms des modèles ou références concernés : **PLUX PLUSVIT SEMOULETTE**
- Marque : **VITEX**
- **Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **PLUX PLUSVIT Semoulette seau 20 kg**
- Date début/fin de commercialisation : **du 21/11/2021 au 24/05/2024**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **VITEX**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Non conformité et dangerosité du produit L'étiquetage de ce produit néglige les risques inhérents à son utilisation. L'utilisateur n'est pas informé que ce produit est classé comme sensibilisant cutané.**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
  Risque environnemental
- Description complémentaire du risque : **Ce produit contient par ailleurs, une substance active biocide interdite : le chlorophène (CAS n° : 120-32-1) qui est reconnu comme dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement."**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 31 juillet 2024**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Retour du produit en magasin avec votre justificatif d'achat pour remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre